

AFFAIRE N° 11. - Adjudication pour l'exploitation d'un service urbain d'autobus - Fixation de la subvention à allouer à l'entreprise adjudicataire.

Monsieur Camille BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance du 13 Mai dernier, le Conseil avait donné son accord quant à l'attribution d'une subvention de fonctionnement suffisante pour allécher les soumissionnaires éventuels à l'adjudication qui doit avoir lieu prochainement pour l'exploitation d'un service urbain de transport public de voyageurs par autobus.

Le montant de la subvention à allouer à l'adjudicataire du service urbain de transport public de voyageurs par autobus en cas de déficit de l'exploitation pourrait, pour les trois premières années, être fixé à TROIS MILLIONS de Frs (somme retenue au cours des entretiens que nous avons eus à ce sujet). Ce montant est un maximum et il va sans dire que la subvention ne serait allouée qu'au cas de déficit dûment constaté et jusqu'à concurrence de la somme de 3.000.000.

Si vous approuvez cette solution, je vous demanderai de m'autoriser à lancer une nouvelle adjudication, conformément aux clauses et conditions particulières de la nouvelle convention qui remplace le règlement d'exploitation qui avait été primitivement établi à cet effet.

LE MAIRE. - Au sujet de cette question je tiens à ajouter ceci. Les difficultés de la circulation deviennent de plus en plus grandes, en raison du nombre des véhicules qui entrent à Saint-Denis.

Je dois constater que, lorsqu'il y a 3 ans, nous avons voulu établir une zone bleue la première enquête faite à ce sujet a révélé que tout le monde était contre. Il y a eu une deuxième enquête. 50 % des gens avaient changé d'opinion. Cette fois la majorité se prononce pour une zone bleue.

Toutefois, comme c'est un changement important, j'ai préparé un communiqué que je ferai publier de façon à ce que toutes les personnes intéressées puissent donner leur avis sur la création de la zone et les limites à lui donner. Je pense que d'ici un mois et demi nous aurons suffisamment de réponses pour prendre une décision. Dans tous les cas, on peut annoncer dès aujourd'hui la création de cette zone bleue devenue absolument indispensable.

M. BEDIER. - Il faudrait faire également quelque chose pour les poids lourds qui, eux aussi, bloquent la circulation.

M. le MAIRE. - Un arrêté a été pris à ce sujet. Tout le monde actuellement demande à ce que les poids lourds ne circulent pas pendant les heures normales.

Proposé
Le Dr VINSON. - D'autre part, à côté des poids lourds il y a l'enlèvement des poubelles. Cela crée un embouteillage très grand. Ne pourrait-on pas enlever ces poubelles à une heure plus matinale?

LE MAIRE. - La réponse est simple. Il y a deux ans environ le service de nettoyage fonctionnait pendant les heures creuses, avant la rentrée dans les bureaux. Nous avons eu de si nombreuses protestations que nous avons revu la question et changé les heures en répartissant le tout sur toute la journée. Beaucoup de personnes qui travaillent ont reproché justement que l'on passe à des heures indues, celles où parait-il elles devraient se reposer.

Mise aux voix, la proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée à l'unanimité.